



MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2022

COLLABORATION AVEC LA CHINE (« The National Natural Science Foundation of China - NSFC »)

1. PRÉSENTATION

Le Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS) a conclu un accord bilatéral avec « **The National Natural Science Foundation of China - NSFC** » dans le but d'encourager la mobilité des chercheurs pour des missions de courte durée et l'émergence de projets communs entre des équipes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et des équipes chinoises.

Chaque institution dispose de ses propres principes généraux qui doivent être respectés par ses chercheurs :

- afin d'assurer l'éligibilité de toutes les demandes, il est *impératif* que les chercheurs partenaires aient également soumis une proposition auprès de la « NSFC » (Chine) en respectant ses propres critères d'éligibilité ;

Cet appel suit les principes établis dans le règlement [PINT-Bilat-M](#) :

- en cas d'octroi, chaque organisme financera la totalité des frais de mobilité de ses propres chercheurs (➔ pour les frais éligibles pour le F.R.S.-FNRS, voir le règlement [PINT-Bilat-M, Chapitre III](#)).

1.1. Domaines scientifiques concernés

L'appel à projets est ouvert aux domaines de recherche suivants :

- Mathématiques, Mécanique et Informatiques ;
- Physiques et Astronomie ;
- Chimie et Sciences des matériaux ;
- Biologie et Sciences médicales ;
- Sciences de la terre ;
- Télécommunications et Sciences de l'informatique ;
- Sciences fondamentales de l'ingénierie ;
- Sciences de gestion.

1.2. Montant maximum du financement dans le cadre de l'appel avec la « NSFC »

Le montant maximum de financement dans le cadre de l'appel avec la « NSFC » est de 15.000 € sur la durée du projet. Les activités pouvant être financées dans le cadre de cette collaboration sont détaillées dans le règlement [PINT-Bilat-M](#).

1.3. Durée des projets

La durée des projets est de deux ans maximum.

1.4. Durée des missions

Il n'y a pas de restrictions quant à la fréquence et la durée des missions envisagées, dans la limite des budgets disponibles et en accord avec le règlement [PINT-Bilat-M](#).

2. SOUMISSION, ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROPOSITIONS

2.1. Soumission des propositions

L'introduction d'une proposition doit s'effectuer via « [e-space](#) » avant la date de clôture de l'appel : <https://e-space.frs-fnrs.be/>.

Toute proposition qui n'a pas été validée dans les délais prévus dans le calendrier de l'appel (cf. voir ci-dessous) ne pourra être prise en considération.

Le coordinateur étranger doit également soumettre une demande auprès de la « NSFC » qui définit ses propres modalités de dépôt.

En plus du formulaire dûment complété, le coordinateur FWB doit fournir :

- les *curricula vitae* de tous les chercheurs belges (FWB) et étrangers mentionnés dans le formulaire ;
- la lettre d'acceptation de la collaboration par le coordinateur étranger.

2.2. Critères d'évaluation

Les critères pris en compte dans l'évaluation par les experts indépendants au niveau du F.R.S.-FNRS sont les suivants :

2.1.1. Qualité scientifique du projet

- Originalité des thématiques ;
- Clarté des objectifs ;
- Méthodologie.

2.1.2. Intérêt de la coopération

- Complémentarité des équipes de chaque côté ;
- Transfert des compétences des équipes du pays partenaire vers les équipes de la FWB ;
- Transfert des compétences des équipes de la FWB vers les équipes du pays partenaire.

2.1.3. Qualité des équipes

- Compétences de l'équipe de la FWB ;
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe de la FWB ;
- Compétences de l'équipe du pays partenaire ;
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe du pays partenaire.

2.3. Organisation de l'évaluation et sélection des propositions

Suite à la réception des propositions et une vérification d'éligibilité administrative par le F.R.S.-FNRS, chaque proposition sera adressée à des experts externes indépendants en fonction du domaine de recherche, pour une évaluation scientifique.

Les projets seront sélectionnés conjointement par les deux institutions, sur base de leurs évaluations scientifiques respectives.

3. CALENDRIER DE L'APPEL

- **15 mars 2022** : ouverture de l'appel ;
- **26 mai 2022 (→ 14h00 au plus tard via « e-space »)** : clôture de l'appel ;
- **Juin - octobre 2022** : vérification de l'éligibilité et évaluation scientifique ;
- **21 octobre 2022** : sélection conjointe et décision ;
- **Novembre- décembre 2022** : communication des résultats ;
- **Janvier 2023** : début des projets.